

LIGNES DIRECTRICES

Évaluation du rendement des élèves selon des attentes différentes (ÉRAD)

Les lignes directrices visant l'évaluation du rendement des élèves selon des attentes différentes (ÉRAD) aux programmes, aux cours ou aux compétences sont élaborées à l'état d'ébauche afin d'harmoniser les pratiques dans la province. Elles se concentrent sur l'amélioration des méthodes utilisées pour mesurer les progrès et le rendement des élèves qui ne sont pas soumis au curriculum de l'Ontario et qui sont exemptés des évaluations provinciales.

LES CATÉGORIES	LES COMPOSANTES ESSENTIELLES	LA COMMUNICATION
Procédés	<p>a) <i>Des procédés de collaboration sont établis pour appuyer le choix, la surveillance et l'examen de la méthode d'évaluation.</i></p> <p>b) <i>Des possibilités de perfectionnement professionnel et des ressources sont fournies pour appuyer et améliorer la capacité du conseil scolaire et du personnel à l'échelle de l'école à surveiller et évaluer les progrès des élèves.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Divers professionnels (p. ex., personnel enseignant, psychologues) et intervenants (p. ex., organismes communautaires) participent au choix de la méthode d'évaluation à utiliser. • Un processus périodique est en place pour surveiller l'utilisation et l'examen de l'efficacité de la méthode d'évaluation. • Un processus permanent est en place pour recueillir la rétroaction et les recommandations proposées par le personnel au sujet des besoins en matière de formation et de ressources. • Les conseils scolaires fournissent des ressources et des possibilités de perfectionnement professionnel qui sont axées sur l'amélioration des capacités : <ul style="list-style-type: none"> ○ du personnel enseignant, tant au palier élémentaire que secondaire, ainsi que d'autres professionnels, tel que nécessaire; ○ en fonction des besoins déterminés par le personnel, à comprendre et à utiliser toute la gamme des méthodes d'évaluation et de leurs résultats; ○ de manière continue.

LES CATÉGORIES	LES COMPOSANTES ESSENTIELLES	LA COMMUNICATION
<p>Méthodes</p>	<p>a) <i>La méthode d'évaluation mesure les progrès et le rendement des élèves qui ne sont pas soumis au curriculum de l'Ontario.</i></p> <p>b) <i>La méthode d'évaluation est en rapport avec le programme de l'élève et renseigne celui-ci.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • La méthode d'évaluation évalue les progrès et le rendement : <ul style="list-style-type: none"> ○ d'après de multiples sources d'information (p. ex., diverses tâches et tranches horaires); ○ dans divers domaines de compétences, dont notamment les communications ou les compétences essentielles et habitudes de travail telles qu'elles sont définies dans Passeport-compétences de l'Ontario (http://skills.edu.gov.on.ca/OSPWeb/jsp/en/login.jsp); ○ par rapport au curriculum de l'Ontario, dans la mesure du possible. • La méthode d'évaluation est suffisamment souple pour permettre des adaptations selon : <ul style="list-style-type: none"> ○ les besoins et les capacités des élèves; ○ les contraintes à l'échelle locale (p. ex., culture, langue). • Les résultats de l'évaluation donnent des renseignements sur l'élève qui permettent de cerner : <ul style="list-style-type: none"> ○ les niveaux de compétence selon le niveau de capacité ou de complexité; ○ des stratégies didactiques efficaces pour appuyer l'apprentissage de l'élève. • Les renseignements recueillis par le biais du procédé d'évaluation appuient : <ul style="list-style-type: none"> ○ la détermination des buts d'apprentissage obligatoires et les activités de développement des compétences; ○ l'élaboration des profils des élèves et des plans d'enseignement individualisés (PEI).

LES CATÉGORIES	LES COMPOSANTES ESSENTIELLES	LA COMMUNICATION
Résultats	<p>a) <i>Des renseignements constructifs sur les progrès de l'élève sont communiqués aux parents et aux élèves.</i></p> <p>b) <i>Les données sur les progrès et le rendement des élèves qui ne sont pas soumis au curriculum de l'Ontario sont recueillies et utilisées par les écoles et le conseil scolaire.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents et les élèves (dans les cas appropriés) reçoivent de l'information sur les progrès de l'élève qui : <ul style="list-style-type: none"> ○ décrit le rendement par rapport aux points forts de l'élève, à ses besoins, aux attentes en matière d'apprentissage et les buts du programme qui ont été établis pour l'élève en question; ○ qui est d'actualité et fournie régulièrement (p. ex., bulletins). • Les parents (p. ex., CCED) participent à l'élaboration du contenu, de la présentation et de la fréquence des communications. • Un procédé ou un système de gestion des données est établi pour régulièrement recueillir et surveiller les données dans les écoles et les conseils scolaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ sur le nombre et le pourcentage d'élèves; ○ sur les progrès et le rendement des élèves (p. ex., transitions vers des destinations postsecondaires) par rapport aux buts du programme. • Les données sur les progrès et le rendement des élèves sont utilisées pour renseigner la planification du programme et de l'amélioration : <ul style="list-style-type: none"> ○ à l'échelle de l'école; ○ à l'échelle du conseil scolaire.